

DÉPARTEMENT DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES SUR HELPE

-----  
CANTON D'AVESNES  
-----

COMMUNE D'ETROEUNGT

-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Séance du 14 mai 2024  
-----

Le Conseil Municipal d'Etroeungt s'est réuni à la Mairie d'Etroeungt pour la séance du mardi 14 mai 2024 à 20 H 00, sur convocation en date du 6 mai 2024, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Vincent **JUSTICE** Maire, José **PRISSETTE** Adjoint, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, François **DESENCLOS**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Alexis **DE KERLE**, Aurélie **GARIN**, Laetitia **PAINCHART**, Guillaume **SOUDRY**, Sophie **MONGE**, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Bernadette **GRANDIN** Adjointe  
Mr Frédéric **EVARD**  
Mme Alexandra **GÜLER**  
Mme Nathalie **MILAN**

**PROCURATIONS** : Mme Bernadette **GRANDIN** donne procuration à Mr Vincent **JUSTICE** Maire  
Mme Nathalie **MILAN** donne procuration Mr Jérôme **MAIRESSE**  
Mr Frédéric **EVARD** donne procuration à Mr José **PRISSETTE**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Mr José **PRISSETTE**

Ordre du jour :

- délibération pour autoriser Mr le Maire à signer l'acte d'achat de l'immeuble St Joseph
- subvention aux associations locales
- répartition de la subvention de la 3CA aux associations locales
- attribution des bons d'achat pour les élèves partant en 6<sup>ème</sup>
- délibération pour la redevance d'occupation du Domaine Public communal par ERDF et GRDF
- convention d'occupation du domaine public communal
- révision des loyers des logements communaux
- délibération sur le règlement de la publicité locale
- permanence des élections européennes du 9 juin 2024
- délibération pour l'instruction du droit du sol par la 3CA (A.D.S)
- questions diverses

## DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER L'ACTE D'ACHAT DE L'IMMEUBLE ST JOSEPH

Mr le Maire informe l'assemblée que la nouvelle offre à 120 000€ a été acceptée par les vendeurs. Toutes les formalités administratives préalables à la vente ayant été faite, le notaire en charge de ce dossier est alors en mesure de rédiger l'acte de vente au profit de la commune.

Mr le Maire sollicite alors l'autorisation de signer tous les documents utiles et nécessaires pour concrétiser cette affaire.

Après délibération, par 13 voix pour et 1 abstention (Laetitia **PAINCHART**), le conseil municipal **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à la vente chez le notaire

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Mr le Maire informe l'assemblée avoir reçu les rapports d'activités annuels émanant des associations locales.

Après délibération, par 1 voix pour un montant de 300€ (Sophie **MONGE**), 11 voix pour un montant de 250€ et 1 abstention (Laetitia **PAINCHART**), l'assemblée **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250€ à la société communale de chasse.

Le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité d'octroyer aux autres associations les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Associations	Montants
Courbêteux en Fête	2 000 €
A.S.E. (Football Masculin)	4 750 €
Association Cycliste d'Etrœungt	500 €
Association "Restons en forme"	250 €
Ball Trap Club	250 €
Club des Aînés	152 €
Comité d'Entraide aux Anciens	200 €
Judo Club	2 000 €
Groupe des randonneurs	150 €
Pétanque Club	350 €
Rythme et Révérence avec Marjorie	380 €
Société Communale des Chasseurs d'Etrœungt	250€
Société de Musique	7 250 €
U.N.C.A.F.N. (Anciens d'Afrique du Nord)	200€
Comité USEP	250 €
Crazy Zumba	250 €
Le cercle des As	150 €
Les crins dans le vent et les sabots l'herbe	150 €
Tennis Club	160€
UCAL	250€

## REPARTITION DE LA SUBVENTION DE LA 3CA AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le montant de la subvention de la 3CA à répartir est de 1273,00 €.

Après délibération, par 11 voix pour, et 3 Abstentions (Laetitia **PAINCHART**, Sophie **MONGE**, François **DESENCLOS**), le Conseil Municipal, **DECIDE** d'attribuer cette subvention à 5 associations locales, à savoir :

- Association Sportive d'Etroeungt (ASE) : 250 €
- Judo-Club : 250 €
- Société de Musique : 273 €
- Rythme et Révérence : 250 €
- USEP : 250 €

## DELIBERATION POUR LES BONS D'ACHAT (25€) POUR LES ELEVES ENTRANT EN 6<sup>ème</sup>

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour l'année 2024, 17 élèves entrant en 6ème seront récompensés par un bon d'achat d'un montant de 25€.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 25€ par élève à utiliser au Furet.

## DELIBERATION POUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ERDF-GRDF

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de réclamer la redevance annuelle de l'occupation du Domaine Public par les concessionnaires d'ERDF et GRDF (soit 1077.50€)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTTE** de solliciter ERDF et GRDF concernant cette redevance.

## DELIBERATION AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de régulariser la situation du camion à pizzas qui s'installe rue Paul Delplanche sur le parking poids-lourds par l'établissement d'une convention de mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** à l'unanimité la rédaction d'une convention moyennant une participation annuelle de 60€.

## REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe qu'il est possible d'appliquer une augmentation des loyers de nos logements communaux en fonction de l'indice de référence (IRL 3.50%).

Après délibération, par 14 voix pour, l'assemblée **DECIDE** de ne pas augmenter les loyers des logements communaux pour l'année 2024.

## DELIBERATION SUR LE REGLEMENT DE LA PUBLICITE LOCALE

Mr le Maire informe l'assemblée que n'ayant pas reçu toutes les informations nécessaires pour prendre la délibération, celle-ci sera mise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

## PERMANENCES POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

Afin d'établir le tableau des permanences, Monsieur le Maire demande à chaque Conseiller ses disponibilités pour les prochains scrutins du 9 Juin 2024.

### Permanence du 9 juin 2024

8H00 – 10H30	10H30 – 13H00	13H00 – 15H30	15H30 – 18H00
DESENCLOS François DE KERLE Alexis GARIN Aurélie	GRANDIN Bernadette EVRARD Frédéric MONGE Sophie	MAIRESSE Jérôme SOUDRY Guillaume	PRISSETTE José NOULE Magalie

Membres du bureau : JUSTICE Vincent - Président  
DESENCLOS François  
GRANDIN Bernadette  
MAIRESSE Jérôme  
PRISSETTE José

Secrétaire : GRANDIN Bernadette

## DELIBERATION POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DU SOL PAR LA 3CA (A.D.S)

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'aujourd'hui le service de l'instruction des dossiers pour le droit du sol était géré gratuitement par notre intercommunalité. Sur décision du conseil communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ce service devient payant moyennant une facturation forfaitaire annuelle de 4 € par habitant ce qui représente un montant d'environ de 5100.00 € pour notre commune.

Après avoir exploré plusieurs solutions (en régie ou prestataire extérieur), il s'avère que celle proposée par la 3CA reste la plus fiable techniquement et la plus sûre au niveau juridique.

Après débat, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité de maintenir l'instruction du droit du sol par notre intercommunalité et d'inscrire au prochain budget primitif le montant correspondant. Néanmoins, cette décision reste révisable à tout moment et afin de permettre aux communes d'inscrire cette nouvelle dépense dans leurs budgets primitifs, la facturation sera faite en N+1

## QUESTIONS DIVERSES

Mme Aurélie **GARIN** demande pourquoi l'accès au terrain de tennis est exclusivement réservé à aux adhérents du Tennis Club d'Etroeungt ?

Mr le Maire répond qu'il est préférable de laisser la gestion du terrain de tennis au club d'Etroeungt, comme cela se fait depuis sa création. En effet certains matériels de celui-ci sont financés par l'association, tout comme certains petits entretiens. Un tel équipement mérite d'être préserver et le laisser accessible à tous le monde pourrait nuire au bon maintien de son état.

Mme Laetitia **PAINCHART** demande des explications concernant l'entretien des chemins verts qui lui semble peu entretenus.

Mr le Maire lui répond qu'il y a effectivement un grand nombre de chemins verts et que malgré de gros efforts et l'aide des chantiers d'insertion de la 3CA, ces chemins représentent chaque année une charge de travail importante pour nos agents.

## Informations diverses

Service des impôts : La prochaine permanence est prévue le mardi 28 mai.  
Le service des impôts est présent 1 mardi sur 2 et reçoit **UNIQUEMENT** sur rendez-vous.

Atelier informatique : A partir du Lundi 21 mai au 26 Place de l'Eglise

**CANTINE SCOLAIRE** : 58 repas ont été servis sur 11 jours au mois d'Avril

Le prochain conseil municipal se tiendra le Mardi 18 juin 2024

La séance est levée à 22h05

